



## Séminaire de lancement du Jumelage institutionnel Maroc - Union Européenne



« Renforcement institutionnel du Ministère de la Culture et de la Communication et de ses partenaires de la communication et de l'audiovisuel »



Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme « Réussir le Statut Avancé », **Monsieur Mohamed EL AARAJ**, ministre de la Culture et de la Communication et **Madame Claudia WIEDEY**, Ambassadeur de l'Union Européenne au Maroc, présideront le 27 avril 2018 à Rabat les travaux du séminaire de lancement du jumelage visant **le renforcement institutionnel du Département de la Communication ainsi que de trois organismes sous tutelle : le Centre Cinématographique Marocain (CCM), l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) et l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC).**

Ce projet s'inscrit dans le processus de convergence réglementaire vers l'Acquis communautaire. Il contribuera à l'accompagnement du département de la communication dans son processus qui vise à améliorer l'environnement et les conditions nécessaires au développement du secteur de la communication et de l'audiovisuel marocain.

D'une durée de 24 mois (2018-2020), ce jumelage est financé par l'Union Européenne à hauteur de 1 500 000 euros et géré par le Ministère de l'Economie et des Finances. Le Ministère de la Culture français, en tant que chef de file, est le partenaire principal de ce jumelage, accompagné par l'Autorité Italienne de régulation du secteur de la communication (Autorità per le Garanzie nelle Comunicazioni – AGCOM – Italie) et le Ministère de la Culture du gouvernement de la Catalogne (Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya – Espagne). Il prévoit la mobilisation d'experts européens à Rabat ainsi que plusieurs visites d'étude de cadres marocains en Europe.

### Ce jumelage doit atteindre les résultats suivants :

- ✓ Les quatre institutions bénéficiaires ont les ressources institutionnelles et compétences nécessaires à une meilleure prise en charge des évolutions du secteur et ont défini leur stratégie.
- ✓ Le Département de la Communication dispose de compétences renforcées pour assurer l'encadrement et le suivi du secteur de la communication.
- ✓ Le Département de la Communication a adopté sa stratégie en matière de veille des médias et de relations publiques.
- ✓ Le CCM a les compétences et outils nécessaires pour assurer le suivi et le contrôle des subventions octroyées.
- ✓ L'ISIC et L'ISMAC ont mis à niveau leurs dispositifs pédagogiques et disposent des compétences techniques et technologiques pour assurer un enseignement d'excellence et assurer l'acquisition des équipements nécessaires.
- ✓ Le Département de la Communication et le CCM disposent des compétences techniques nécessaires à la conservation, la restauration et la valorisation des archives iconographiques et audiovisuelles.

**Ce séminaire aura lieu le vendredi 27 avril à 10h à l'ISIC, Avenue Allal Al Fassi à Madinat Al Irfane, en présence des acteurs marocains et européens impliqués dans ce jumelage.**

